



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

Décision N° 2023_667

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

SPORT

FOURNITURE D'UN SYSTEME DE SONORISATION MOBILE ADAPTE A L'ACTIVITE ET A LA SPECIFICITE DE L'ARENA BETHUNE-BRUAY - ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane est propriétaire de l'Arena Béthune-Bruay,

Considérant que le système de sonorisation dont l'Arena Béthune-Bruay est équipée, n'est pas adapté aux activités sportives accueillies et aux différentes manifestations produites,

Considérant qu'il y a lieu d'équiper en urgence cette enceinte sportive par un nouveau système de sonorisation mobile qui pourra être utilisé pour les prochaines manifestations accueillies et répondre à un maximum de configuration de salle,

Considérant que ce besoin a fait l'objet d'une consultation en application des dispositions de l'article R-2122-8 du code de la commande publique, ayant pour objet la fourniture d'un système de sonorisation mobile adapté aux activités qui se déroulent dans l'Arena et aux spécificités de ce complexe sportif, entre autres la dimension de la salle et sa capacité d'accueil,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article R-2122-8 du code de la commande publique, il y a lieu de signer un marché avec la société D&A Services ayant son siège social à Verquin (62131), 32 rue Jean Jaurès, dont l'offre a été jugée la plus complète et la plus adaptée aux spécificités de l'Arena Béthune-Bruay, pour un montant de 13 257,00 € HT à compter de sa notification,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer un marché ayant pour objet la fourniture d'un système de sonorisation mobile adapté aux activités qui se déroulent au sein de l'Arena Béthune-Bruay et aux spécificités de ce complexe sportif, à la société D&A Services ayant son siège social à Verquin (62131), 32 rue Jean Jaurès, et de le signer pour un montant total de 13 257,00 € HT à compter de sa notification.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le 27 OCT, 2023

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DRINI Léo

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 27 OCT, 2023

Et de la publication le : 27 OCT, 2023

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DRINI Léo